



CIBLE

Schäuble

Connu pour son extrémisme face à la résistance du gouvernement et du peuple grecs, Wolfgang Schäuble a fait grand bruit en déclarant que « *la France aimerait que quelqu'un force le Parlement* » à adopter les « *réformes* ».

À juste titre, l'arrogance du ministre des Finances allemand a été dénoncée mais il n'a pas été suffisamment souligné que Michel Sapin et Emmanuel Macron, selon Schäuble, se plaignent à Berlin et à Bruxelles, de « *la difficulté à convaincre l'opinion publique et le Parlement de la nécessité de réformes du marché du travail.* » Cela signifie que l'adhésion des susnommés à l'ultra-libéralisme est totale.

Surtout, Wolfgang Schäuble a fait l'aveu public de son hostilité à la démocratie parlementaire, considérée comme un obstacle aux thérapies de choc. Il n'est pas besoin d'aller chercher dans le passé de l'Allemagne les sources de cet antidémocratisme. Nous sommes tout simplement dans la logique de la construction bruxelloise : l'effacement voulu des souverainetés nationales implique la négation des démocraties parlementaires.

Nous le savions depuis la négation du référendum de 2005 mais il est bon de se l'entendre confirmer.

Économie

Les fonds vautours en Afrique

p. 4

Hommage

Jean-Louis
Crémieux-Brilhac

p. 2

NAR

34^e Congrès
des 11 et 12 avril

p. 10-11

Deuil

Jean-Louis Crémieux-Brilhac

La Nouvelle Action royaliste a appris avec une très grande tristesse la disparition, le 8 avril, de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, soldat de 1940, engagé dans la France libre et historien de ceux qui vécurent l'étrange défaite et s'engagèrent pour la libération nationale.

De sa jeunesse militante à son extrême vieillesse, Jean-Louis-Crémieux Brilhac fut un Français exemplaire, discret et déterminé dans la guerre comme dans le service de l'État lorsque la paix fut revenue. Il n'a que 18 ans lorsqu'en 1935, il adhère au Comité de vigilance des intellectuels antifascistes. Mobilisé en septembre 1939, promu aspirant, il est fait prisonnier en juin 1940, s'évade en janvier 1941, parvient à gagner la Russie où il est interné. Après le déclenchement en juin de l'opération Barbarossa, l'Union soviétique devenue alliée lui permet de rejoindre l'Angleterre en compagnie de 185 autres Français évadés. Engagé dans les Forces françaises libres en septembre 1941, il devient le secrétaire du Comité exécutif de propagande de la France libre. Après la guerre, Jean-Louis Crémieux Brilhac devient directeur de La Documentation française, s'engage aux côtés de Pierre Mendès-France et participe au lancement de la politique de recherche qui sera celle de la République gaullienne. Parvenu à l'âge de la retraite, il exerce le métier d'historien.

Aux Mercredis de la NAR, nous avons reçu Jean-Louis Crémieux-Brilhac une première fois en 1990 pour la présentation des deux volumes qu'il avait consacrés à la drôle de guerre et aux défaites de 1940 (1) dont les chefs militaires, nous disait-il, portent la responsabilité principale... Il

revint parmi nous pour évoquer la **France libre** (2) à laquelle il venait de consacrer un livre admirable et rigoureux qui est pour nous une source inépuisable de réflexions sur l'action du Politique - d'autant plus exemplaire qu'elle s'affirme alors dans



une totale adversité et qu'elle s'accomplit lors d'une des plus grandes tragédies de l'histoire. Jean-Louis Crémieux-Brilhac nous a montré que la France libre vivait cette guerre comme une révolution. Dès le 29 novembre 1940, le général de Gaulle affirmait que « *de cette victoire certaine, [...] nous entendons, nous, les Français libres, qu'une France nouvelle doit sortir. Une telle guerre est une révolution, la plus grande de toutes celles que le monde a connues. Ce que nous apportons, nous les Français libres, d'actif, de grand, de pur, nous voulons en faire un ferment.* » Jean-Louis Crémieux-Brilhac soulignait aussi le caractère fondateur de la **Déclaration aux mouvements de résistance** du 24 avril

1942 qui proclamait la nécessité de détruire à la fois le totalitarisme et l'ancien système de coalition des intérêts particuliers qui avait perverti la Troisième République : « *À l'intérieur, il faudra que soient réalisées, contre la tyrannie du perpétuel abus, les garanties pratiques qui assureront à chacun la liberté et la dignité dans son travail et dans son existence. La sécurité nationale et la sécurité sociale sont, pour nous, des buts impératifs et conjugués.* »

La France libre étudiée par Jean-Louis Crémieux-Brilhac est tout le contraire d'une légende. Tous les conflits entre Français sont évoqués, qu'ils se déroulent à Londres, à Alger ou au sein de la Résistance intérieure. Toute aventure humaine entraîne ses cortèges d'orgueilleux, d'intrigants et d'imbéciles. Ceux-là, entre 1940 et 1945, n'ont pas pu ternir les pages glorieuses écrites à Bir-Hakeim et sur les pistes du Fezzan, en Italie et dans le ciel russe, en France métropolitaine puis sur le territoire allemand. Pour pallier les carences d'un certain enseignement de l'histoire, il faut donner Crémieux-Brilhac à lire aux jeunes gens : ils y verront la marche d'une armée nationale de soldats et de clans destinés mobilisés, pas toujours de bon cœur, pour une légitimité révolutionnaire qui portait les principes de la reconstruction républicaine, démocratique et sociale de la nation. En se gardant des imitations anachroniques, ils pourraient y trouver une inspiration politique salutaire.

B. R.

(1) Cf. Jean-Louis Crémieux-Brilhac - « *Les Français de l'an 40* », 2 tomes, Gallimard, 03/1990 ; *Royaliste* n° 554 du 11 au 24/03/1991, pages 6-7, « *Entretien - Les Français de l'an 40* ».

(2) « *La France libre, de l'Appel du 18 Juin à la Libération* », Gallimard, 1996. Cf. *Royaliste*, n° 714, page 10, « *Légitimité - La France libre* ».

Jean-Louis Crémieux-Brilhac - « *Georges Boris, Trente ans d'influence, Blum, de Gaulle, Mendès France* », Gallimard, 2010. Cf. *Royaliste*, n° 968, page 8, « *Histoire - Le compagnon des Grands* ».

SOMMAIRE

P 1 : Cible : Schäuble - P 2 : Deuil : Jean-Louis Crémieux-Brilhac - P 3 : Hollande : Tiens, v'la du régalién ! - P 3 : Écho des blogs : Qui contrôle quoi ? - P 4 : Économie : Comme un charognard en Afrique - P 5 : Turquie : Gallipoli - P 5 : Brèves : Chine, Roumanie, Portugal, Brésil - P 6/7 : Société - De l'insécurité culturelle - P 8 : Grande-Bretagne : Révolution - P 9 : Idées - Refonder autrement la politique ? - P 10/11 : 34^e Congrès de la NAR : Motion de politique générale - Motion L'enseignement de l'Histoire - Motion Planification - P 12 : Éditorial : Notre République laïque par Bertrand Renouvin

Tiens, v'la du régalien !

Invité du « Supplément » de Canal + le 19 avril, François Hollande s'est livré à un exercice de communication subliminale d'autant plus fascinant qu'il s'autodétruisait pendant la prestation télévisée.

Communication subliminale ? Mais en quoi ? C'est tout simple. Depuis les attentats de janvier, les médias qui communiquent avec les communicants de l'Élysée expliquent que le président de la République a décidé qu'il serait président de la République. Ce qui s'énonce ainsi : François Hollande est maintenant dans le Régalien. Pendant que son gouvernement dit qu'il faut « faire France », l'élyséen bonhomme s'ingénie à « faire régalien » : il sait que l'Histoire est Tragique, il prend de la Hauteur, il s'occupe des Grandes Questions, il pense à la France en se levant tôt le matin et il abandonne à ses ministres les tâches quotidiennes.

Bon, me direz-vous, voilà notre Churchill de café-concert qui prend la pose... Non, pas tout à fait. Car les commentateurs branchés sur l'Élysée vous expliquent qu'il y a un calcul de derrière les fagots : il faut faire président de la République pour se faire élire président de la République en 2017. Calcul banal, sans nul doute. Mais ce qui est épastrouillant, c'est que le message : « moi, Président, je veux encore faire Président » s'autodétruit sous nos yeux comme la bande magnétique de la série américaine où des superhéros jamais décoiffés pétent plein de sales gueules. Seule différence : dans la série, c'est un message secret qui envoie les Améri-loques couillus au casse-pipe ; à Canal +, il s'agit seulement d'une bande-annonce.

Au lieu du chef de l'État qui parle de la France aux Français, on a eu un bonhomme qui vient sur un plateau de télé cryptée et qui confie entre deux reportages : « *je suis amical avec mes amis.* »

Au lieu du chef des Armées, on a un garde-côte qui dit que les passeurs de clandestins en Méditerranée sont des « terroristes » et l'on est sûr que cette requalification de leurs crimes va les empêcher d'affréter des bateaux pourris.

Au lieu du président de tous les Français, on a un chef de clan qui lance des piques à Marine Le Pen, rate sa cible et touche le Parti communiste.

Au lieu de l'homme en charge de l'essentiel, on a une fois de plus un ministre du Travail qui annonce la « prime d'activité » étendue aux moins de 25 ans comme la grande réforme sociale du quinquennat.

Au lieu du Président arbitre, on a le candidat en campagne qui se comporte comme le chef d'une patrouille de scouts, hors d'âge mais toujours en short kaki et fier de sa teinture capillaire, faisant un exposé sur la laïcité à des collégiens le soir à la veillée sous le regard énamouré des gentils habitants de la forêt.

Plus tard on dira : Hollande, c'est celui qui nous faisait regretter Guy Mollet.

Sylvie FERNOY

Qui contrôle quoi ?

Actuellement débattu au Parlement, le projet de loi sur le renseignement divise les partis.

Des socialistes contestent les intentions du gouvernement que Nicolas Sarkozy approuve. Pourtant, certains députés de droite s'inquiètent. Ainsi Alain Marsaud, qui a dirigé le service central de lutte antiterroriste du parquet de Paris.

Interrogé par 20 minutes (1), le député observe que « *Des pratiques de nos services de renseignement vont être encadrées. Elles existent mais sont utilisées dans un cadre qui n'est pas sécurisant. En cela, c'est un plus. Mais l'organe de contrôle qui est prévu fait figure de croupion. Il sera composé de quatre parlementaires - qui ont d'autres choses à faire -, de magistrats à la retraite et d'un homme de l'art. La commission va contrôler a posteriori les interceptions de sécurité, et seulement parfois a priori.* »

Pour améliorer le projet de loi, il faudrait créer « *une véritable commission parlementaire du renseignement. Aux États-Unis, elle est composée de 30 personnes. Elle contrôle sur pièces et sur place et ne se contente pas de prendre des cafés avec les chefs de service du renseignement. Cette loi ne garantit pas assez de contrôle. La capacité d'intrusion de ce texte est énorme. Notre vie ne sera plus la même avant et après. Car tout ce que nous dirons sera contrôlé. Aujourd'hui, ce pouvoir est dans les mains du Premier ministre, Manuel Valls. Je ne doute pas qu'il en fera bon usage. Mais la loi va perdurer. Et tomber entre d'autres mains. Cette loi peut permettre une police politique comme nous n'en*

avons jamais vu. N'importe quel pouvoir pourra faire ce qu'il veut. »

De son côté, Jean-Philippe Tanguy, spécialiste des questions industrielles qui milite à Debout la France, dénonce l'incohérence du gouvernement dans Le Figaro (2) : « *Dans l'ensemble des défis que devra relever la troisième révolution industrielle, la France possédait une longueur d'avance et des groupes disposant d'une taille critique suffisante. Qu'a fait François Hollande pour affronter la transition énergétique ? Il a soldé Alstom. Que fait François Hollande face à la révolution numérique ? Il vend Alcatel, sa maîtrise des réseaux et de ses technologies. Une loi est actuellement discutée devant le Parlement sur la sécurité nationale et le contrôle de l'information. Qui peut prétendre contrôler quoi que ce soit en pleine indépendance quand les câbles, les antennes, les systèmes d'information qui ordonnent notre quotidien et nos instruments de défense dépendront du bon vouloir d'une puissance étrangère ?* »

Allons, allons ! Que les États-Unis s'occupent de nous, n'est-ce pas rassurant ?

Jacques BLANGY

(1) <http://www.20minutes.fr/societe/1585339-20150413-renseignement-loi-peut-permettre-police-politique-comme-jamais-vue>

(2) <http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2015/04/15/31007-20150415ARTFIG00172-alcatel-lucent-l-autre-suicide-francais.php>

Comme un charognard en Afrique

Les fonds vautours sont sans doute les spéculateurs dont la réputation est la plus détestable. Le nom qui les désigne n'est pas vraiment flatteur d'ailleurs mais il leur va si bien.

Elles sont nommées Elliott Management Corporation, Aurelius Capital Management ou Japonica Partners et ont été désignées comme les plus vicieuses sociétés d'investissement. Prenons l'exemple d'Elliott contre la République Démocratique du Congo. D'une part, il y a un pays très endetté, en défaut de paiement, incapable de rembourser la dette. Les débiteurs sont prêts à vendre une bouchée de pain l'obligation, tant ils sont persuadés qu'ils ne recouvreront jamais la somme engagée. Intervient alors Elliott qui effectivement leur rachète la dette au rabais. Le prêteur a perdu de l'argent, certes, mais il en avait accepté les risques en contractant. Elliott s'arme alors de patience. L'État, acculé, demande une restructuration de la dette, Elliott refuse. La bataille engagée dure plusieurs années et s'achève devant les tribunaux américains. Le fonds « vautours » a acheté une obligation à 10 millions de dollars et a réussi à faire condamner la République Démocratique du Congo à 121 millions de dollars en 2005. Elliott dénonce l'irresponsabilité des chefs d'État et leur malhonnêteté. Généralement, les États pauvres attirent toutes sortes de rapaces, même dans leurs propres rangs. Ainsi, les gouvernements font prêter de l'argent à l'État mais se servent en passant. Celui qui paie, comme toujours, c'est le citoyen lambda. Elliott se décrit donc comme un activiste et non pas comme un profiteur ou un voyou. D'ailleurs ils ne s'attaquent qu'aux États qui ont la possibilité de rembourser leurs dettes mais qui le refusent, si on en croit leurs dires.

Comment peut-on contraindre un État souverain à rembourser sa dette? Elliott est composé de juristes particulièrement efficaces. On peut saisir tous les biens d'un État endetté lorsqu'ils sont situés en dehors de son territoire. Cela n'est possible que grâce à l'intervention des tribunaux américains. Elliott intervient dans des dossiers où il est assuré de gagner. En 35 ans d'activités, le président Paul Singer a perdu son

pari seulement deux fois. Elliott attaque en justice actuellement l'Argentine sur un dossier impliquant des détournements de fonds. Le juge américain, Thomas Griesa, auprès duquel un recours a été lancé déclare qu'Elliott « soupçonne l'ancien président argentin Nestor Kirchner et son épouse, la présidente Cristina Fernandez de Kirchner, d'avoir octroyé des contrats publics lucratifs à des proches, Lázaro Báez et Cristóbal Lopez, qui ont détourné des milliards et blanchi l'argent au Nevada ». Las Vegas avec son système fiscal et ses casinos semble être en effet un lieu de retraite affectionné par les dictateurs et escrocs en tous genres. Les tribunaux américains se déclarent compétents si les contentieux impliquent des dollars américains ou le territoire des États-Unis.

Certes, tous ces acteurs peuvent se cacher derrière l'image de grand justicier des temps modernes qu'Elliott aime afficher mais ils ont forcément conscience que ce ne sont pas vraiment les présidents et les ministres malhonnêtes qui paient. Le peuple est effectivement la première victime de cette spéculation. Le président argentin doit faire quelques sacrifices et éviter de se déplacer à l'étranger avec son propre avion, au risque qu'il soit saisi par Elliott.

La situation des États africains est encore plus préoccupante. Lorsque le pays ne peut pas payer sa dette, il fait souvent appel à la solidarité internationale, que ce soit par le truchement du Fonds Monétaire International ou la Banque Africaine au Développement. Cette dernière a d'ailleurs mis en place la Facilité Africaine d'Aide Juri-

dique (FAAJ) qui soutient les États dans leurs batailles juridiques contre les Fonds d'investissement. Cela n'empêche pas le Congo-Brazzaville de faire l'objet de poursuites qui pourraient rapporter plus de 116 millions de dollars de bénéfice au fonds investisseur.

Le but de la FAAJ semble très noble en soit. Cependant, lorsque l'on est protégé contre des attaques juridiques par un tiers, on en devient très dépendant. Il faut lui rendre service de temps en temps pour s'assurer qu'il reste du bon côté. Cela a plusieurs avantages. D'une part, tous les médias trouvent scandaleuse l'action des fonds vautour. D'autre part, l'État occidental qui intervient est vu comme le sauveur, celui qui pourfendra le dragon financier. Et finalement, quand on a un gouvernement à sa botte, il est plus facile de lui faire prendre des mesures facilitant l'investissement étranger ou un droit social peu regardant. N'est-il pas troublant de savoir que l'organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires est membre de la FAAJ ?

La FAAJ a un rôle essentiel. Elle gère l'endettement et résout des contentieux y afférents, conclut des contrats d'exploitation des ressources naturelles par les industries extractives, négocie des contrats d'investissement et elle pratique des transactions commerciales s'y rattachant. Elle obtient de l'argent essentiellement grâce aux prêts des États non africains ou des ONG. L'Agence des États-Unis pour le développement international, USAID, a ainsi prêté 3 millions de dollars lors de la création de la FAAJ.

Cette stratégie est intéressante principalement pour les États-Unis, la Chine, le Japon et le Brésil. En effet, les anciennes puissances coloniales ont peu d'intérêt à avoir recours à de telles extrémités puisque les solidarités et les accords sont déjà là. Cela explique pourquoi la France a fait l'objet d'un gentil avertissement de la part des États-Unis après le conflit au Mali de 2007. Ils ont eux-aussi envie de se partager le beau gâteau africain, sa population pauvre, ses matières premières et ses marchés publics. L'Afrique, terre d'avenir? Il s'agira de voir ce qu'il reste de ce riche continent lorsque les hyènes et les vautours auront fini de manger.

Yvonne RICHTHOFEN

Communiquer avec la NAR

info@nouvelle-action-royaliste.fr

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

<http://archivesroyalistes.org>

Gallipoli

La Turquie moderne a été conçue dans la bataille des Dardanelles il y a cent ans. La « catastrophe » arménienne intervint à la même date. Le présent demeure contradictoire.

À l'aube du 25 avril, date du débarquement des troupes alliées (le combat durera jusqu'à leur retraite le 9 février 1916 après plus de 500 000 victimes également réparties), l'Australie et la Nouvelle Zélande font mémoire de leur principal fait d'armes historique (aux côtés des Britanniques et des Français). La veille la Turquie commémore sa victoire de légende, souvent comparée au siège de Troie, dont le héros fut le colonel puis général Mustafa Kemal qui inaugura là son parcours de « père des Turcs » (Atatürk). L'État turc moderne date de 1923 mais il a été conçu dans la défense des Dardanelles.

La « catastrophe » arménienne dont le centenaire est également commémoré le 24 avril fut, elle, la conséquence directe de la défaite turque dans le Caucase l'hiver précédent par le dirigeant Jeunes-Turcs le plus notoire, Enver Pacha (Ismail Enver). Mustapha Kemal n'y eut aucune part. La date du 24 avril 1915 est donc le signe de contradiction qui subsiste jusqu'à présent autour de la Turquie.

Comme dans les transferts de populations qui ont suivi la partition de l'Inde en 1947, le marqueur entre « Grecs » et « Turcs » en 1923, officialisé dans le traité de Lausanne, environ un million « échangés » de chaque côté, fut religieux. L'identification des Arméniens en avait constitué la matrice. La parole du pape François le 12 avril était donc légitime, d'autant que le processus est repris aujourd'hui par l'État Islamique (EI) contre les minorités religieuses (chrétiennes, yazidis, chiites).

Centre de l'Empire Ottoman, l'Asie mineure et Constantinople reflétaient le cosmopolitisme de son extension historique. La révolution jeune-turque, faussement interprétée au départ comme un mouvement en faveur de l'égalité entre les diverses populations de l'Empire, affirmait la prédominance des « Turcs ». Elle conduisit à l'aventure caucasienne ou pan-touranienne, à la perte de l'Empire et à la fin du Califat.

La diplomatie turque contemporaine joue tour à tour et parfois ensemble de ces multiples

options et legs historiques : parfois Ankara favorise l'espace « turcophone » redevenu visible après la dissolution de l'URSS ; parfois elle développe une vision post-ottomane profitant des ouvertures des « printemps arabes ». Le pan-islamisme en revanche ne lui a jamais réussi, sa prétention califale étant jugée historiquement illégitime par rapport à Bagdad.

Or l'Europe prétend à chaque fois ramener sa relation à la Turquie au « marqueur » religieux, certes consubstantiel à son origine mais éminemment contradictoire. Suffirait-il qu'Ankara s'orientât vers une reconnaissance du génocide arménien, si bienvenue soit-elle par ailleurs, pour que ce préjugé disparaisse ? On en doute. Le laïcisme kemaliste ne l'a pas fait. Depuis la mise au pas de l'armée et de la magistrature, il est minoritaire. L'islam pratiquant affiché par Erdogan serait-il un obstacle dirimant à une telle avancée ? Pas plus que dans le cas inverse de Kemal. Le débat sur l'islam est profond en Turquie. Il s'exprime notamment dans la guerre ouverte avec la confrérie Gülen qui défend une certaine forme moins de laïcité que de tolérance religieuse à l'américaine, qualifiée d'« entrisme » par le pouvoir. C'est plutôt de l'issue de ce rapport de forces que dépendra la réévaluation de l'histoire turque, arménienne et byzantine, étant entendu que cet enjeu rétrospectif n'est pas le seul objectif recherché mais la redéfinition de la place de la Turquie dans le monde et d'abord son environnement immédiat, mouvant et incertain, de la Crimée à l'Iran, de la Syrie à l'Ukraine.

Les élections du 7 juin prochain devraient ouvrir vers l'adoption d'un régime présidentiel. La Turquie entre dans un cycle de commémorations qui ne s'achèvera qu'avec le centenaire de la République en 2023. Cette histoire tragique n'est pas encore soldée. C'est aussi le délai durant lequel les équilibres régionaux devraient basculer, avec la Turquie comme pivot. Les Dardanelles au long des siècles en furent le verrou. Les nœuds des oléoducs et gazoducs tiennent aujourd'hui le rôle jadis détenu par les Détroits. La liaison transanatolienne entre la mer Caspienne et la frontière gréco-bulgare, dont le chantier a été inauguré le 17 mars à Kars (gagné en 1920 sur l'ex-Arménie russe), est l'un des axes de la nouvelle géographie qui ne peut laisser indifférent. Il doit être achevé en 2019.

Yves LA MARCK

Chine

Le 10 avril : Décès du prince **Aisin-Gioro Puren**, dernier frère vivant du dernier empereur de Chine **Aixinjueluo Puyi** (nom de règne **Xuāntǒng**). Né en 1918, il reçoit l'éducation classique d'un prince mandchou avant de retrouver sa dignité impériale dans l'État du Manchoukouo de 1934 à 1945. Professeur d'école primaire, délégué de la Conférence consultative politique du Peuple chinois, il devient officiellement prétendant au trône impérial en 1994. Il laisse cinq enfants dont le nouvel héritier **Jin Yuzhang**, âgé de 73 ans.

Roumanie

Le 11 avril : La famille royale a célébré les fêtes de Pâques en République de Moldavie accueillie par un milliers de sympathisants. Le dernier sondage montre que la famille royale bénéficie d'une très bonne opinion (45 % des sondés) et avec 30 % des Roumains qui souhaiteraient le retour de la monarchie.

Portugal

Le 11 avril : Première assemblée des maires et élus monarchistes du Portugal (Associação Portuguesa dos Autarcas Monárquicos) avec la présence du prétendant **Dom Duarte Pio de Bragança** qui a plaidé pour le retour de la monarchie au Portugal, seule solution viable après l'échec actuel de la République. Elle regroupe déjà 300 membres à travers tout le pays dont 120 maires élus.

Brésil

Le 12 avril : Des milliers de monarchistes se sont joints à l'opposition dans une vaste manifestation contre la corruption qui sévit parmi la classe politique. Parmi les manifestants, les présences remarquées des princes **Bertrand** et **Joao Henrique d'Orléans-Bragance**.

Frédéric de NATAL

De l'insécurité culturelle

Professeur de sciences politiques, Laurent Bouvet nous avait accordé en 2012 un entretien sur son livre *Le sens du peuple*. Son nouvel ouvrage (1) permet d'établir la réalité de l'insécurité culturelle vécue par de nombreux citoyens, d'en comprendre les causes, d'expliquer les progrès du Front national et d'ouvrir le débat sur les moyens de remédier au malaise identitaire.

Faut-il brûler Laurent Bouvet, du moins en effigie ? Des éminences de gauche l'affirment : le thème de l'identité culturelle alimenterait la fournée populiste et favoriserait la lepénisation des esprits. Procès ridicule ! Nommer un malaise ne signifie pas qu'on veut le cultiver, analyser une crise d'identité n'implique pas le ralliement à l'identitaire et expliquer le succès des offensives frontistes ne conduit pas à pactiser avec les chefs victorieux.

Il est vrai que divers sociologues affirment que le malaise identitaire n'existe pas - du moins dans les milieux populaires, qui voteraient pour le Front national en raison de la politique austéritaire. Si tel était le cas, objecte Laurent Bouvet, pourquoi les suffrages populaires ne vont-ils pas au Front de gauche ? Il faut donc cesser de tout expliquer par l'économie : l'insécurité sociale décrite par Robert Castel (2) se complique d'une **insécurité culturelle** provoquée par la mondialisation, l'Union européenne, l'immigration et l'islam. Qu'il s'agisse de réalités ou de représentations, (3) ces facteurs d'insécurité ont des effets électoraux dont l'importance n'est plus à souligner. En revanche, il est très

difficile d'identifier avec précision les populations affectées par l'insécurité culturelle. Selon Christophe Guilluy, (4) cette insécurité touche les zones périurbaines (entre 30 et 70 km autour du centre) où vivent les populations modestes chassées des grandes villes et des banlieues par les classes riches ou aisées.

Les travaux de Christophe Guilluy font l'objet de débats : les caractéristiques des banlieues ne sont pas toutes identiques à celles du centre-ville et il faut établir une différence dans le secteur périurbain selon qu'il est choisi ou subi par les habitants. Il faut aussi établir une corrélation entre la densité urbaine et la diversité de la population. Contrairement à une vision empirique très répandue, plus le milieu urbain est dense, plus la population est mélangée, plus est grande l'ouverture aux autres, plus le Front national est handicapé. En revanche, les populations homogènes seraient dans une logique de repli qui favoriserait le Front national. Il faut donc croiser les approches sociales et territoriales sans qu'on puisse pour autant proposer une explica-

tion générale. On peut cependant constater que le vote Front national en 2007 et 2012 est au plus haut et a connu sa plus forte progression dans les zones périurbaines - les classes populaires et parmi elles les ouvriers étant les plus mobilisées en sa faveur. Au contraire, « les banlieues » s'abstiennent plus et votent plus à gauche lors des élections nationales. Pour complexifier encore l'analyse, il faut aussi prendre en considération la thèse du politologue Luc Rouban, selon laquelle le « vote privatif » décidé selon des intérêts privés (religion, patrimoine...) a pris le pas sur le vote qui se fait selon des intérêts collectifs.

Voilà qui semble établir la prédominance du souci culturel. Encore faut-il s'entendre sur le mot, qui ne doit pas être pris dans son acception classique - fidélité à un héritage de civilisation et création continuée - mais selon la signification qu'en donnent les *Cultural Studies* nées dans les années soixante en Angleterre. Pour celles-ci, il s'agit de mieux comprendre la société par l'étude des différents **modes de représentation** qui coexistent

ou s'affrontent dans cette société. Par exemple, la manière dont on se représente les musulmans est aussi importante - et plus importante en période de tensions - que l'analyse théologique ou sociologique. D'ailleurs, le fait d'interdire toute référence à l'identité, sous prétexte que le mot appartiendrait au Front national, n'a pas empêché le tournant identitaire observé dans les pays démocratiques il y a une quarantaine d'années. Ce « tournant » s'est d'abord manifesté aux États-Unis où l'on est passé du « pluralisme-diversité » au « pluralisme-différence ». Cette mutation conceptuelle a été lourde de conséquences : si l'on passe d'une dialectique de **l'unité** et de **la diversité** à une dialectique de **l'identité** et de **la différence**, il y a changement du regard sur la société et du regard de la société sur elle-même dont nous mesurons aujourd'hui les conséquences : ce n'est plus la même conflictualité et le paysage politique est profondément bouleversé.

En écho à la gauche américaine regroupée dans la Coalition arc-en-ciel, une partie de la gauche française a pris le tournant identitaire et proclamé que rien n'était plus urgent que de prendre fait et cause pour les femmes, les homosexuels, les descendants des esclaves et les anciens colonisés, avec constitution de groupes spécifiques de promotion des droits et de la « fierté » (*pride*) du groupe rassemblé sur

son identité sexuelle ou ethnique. En France la *gay pride*, devenue « Marche des fiertés », est la manifestation la plus connue de ce mouvement identitaire qui exprime plus ou moins consciemment une **idéologie culturaliste**. Comme le souligne Laurent Bouvet, « *il conduit à réduire des individus, des groupes, des comportements à un déterminisme culturel, quel que soit sa nature : ethno-racial, religieux, de genre, régional, linguistique etc.* » Le paradoxe, c'est que la gauche différentialiste refuse de voir que l'extrême droite a effectué le même tournant identitaire pour défendre une conception ethnique de la nation exprimée par la volonté de supprimer le droit du sol. La gauche s'indigne de la « fierté raciale », alors qu'elle cultive d'autres « fiertés » liées à d'autres couleurs de peau.

Bien entendu, cette gauche ne veut pas voir que tous les identitaires sont embarqués sur le même bateau et elle prétend rester fidèle à elle-même en affirmant que les minorités sexuelles et ethniques qu'elle défend sont victimes de la domination masculine ou d'autres formes d'asservissement. Cette leçon de morale s'accompagne d'un souverain mépris à l'égard des *beaufs* et de la *France moisie des Petits blancs* qui exaspère évidemment ceux qui sont rejetés par les communautés savantes, bien-pensantes et toujours vigilantes à l'égard de la progression frontiste... qu'elles facilitent à leur manière. Le culturalisme aggrave l'insécurité culturelle tout en essayant de fédérer les « minorités opprimées » selon la thématique américaine de *l'intersectionnalité* en accusant l'élite blanche hétérosexuelle d'opprimer les noirs, les gays et lesbiennes... Cela permet d'unir toutes les luttes, sociales et identitaires, contre la domination d'une élite raciste... mais cela ne marche pas car le milieu dirigeant apprécie hautement la main

d'œuvre étrangère à bon marché, la « discrimination positive » et la promotion de la « diversité » ethnique. De fait, *Libération*, qui en 2012 recensait les « Blancs » dans les cabinets ministériels, ne séduit pas les masses populaires et la gauche radicale, impeccable dans sa stratégie de conjonction des luttes, est en échec tandis que le Front national progresse.

Quant aux raisons de cette progression, l'analyse de Laurent Bouvet est implacable. Depuis trente ans, les dirigeants frontistes ont fait preuve d'une remarquable intelligence politique qui leur a permis d'exploiter l'insécurité culturelle bien avant qu'elle soit conceptualisée. Jean-Marie Le Pen a su réunir autour de lui toutes les composantes de l'extrême droite, attirer les rapatriés d'Algérie, se poser en héritier du poujadisme. Il a proposé à ces groupes hétérogènes un programme de lutte contre l'immigration et de défense de la petite entreprise libérale contre l'élite mondialiste. Marine Le Pen a ajouté un programme social-étatiste, protectionniste et plus généralement souverainiste qui lui a valu de nouveaux suffrages dans les régions industrielles saccagées. Elle a dans le même temps ajouté au thème économique du rejet de l'immigration la thématique culturelle du refus de l'islam qui est aujourd'hui prédominante à l'extrême droite en écho à la thèse du « choc des civilisations ». Cette accumulation de mots d'ordre parfois contradictoires ne fait pas un programme de gouvernement mais l'argumentaire est d'une efficacité redoutable car le Front national répond à l'insécurité sociale et à l'insécurité culturelle en affirmant qu'il défend la souveraineté nationale contre l'europhisme et la mon-



Laurent Bouvet

dialisation, la laïcité contre l'islam, les travailleurs français contre l'immigration, le peuple contre les élites. Face à ce **protectionnisme total**, point d'autre réplique que l'économisme commun à l'UMP et au PS et l'insoutenable paradoxe du culturalisme de gauche, niant l'identité qu'il cultive par ailleurs.

Que faire ? Laurent Bouvet milite pour une réaffirmation du politique en tant que tel pour en finir avec la concurrence des jugements de valeur. L'immigration n'est ni une chance ni une menace : c'est une question politique dont il faut examiner les aspects positifs et négatifs dans la vie de la nation. Le multiculturalisme n'a pas de valeur morale ; il est à apprécier selon la dialectique politique de l'unité nationale et de la diversité qui est apaisante alors que le jeu infini de l'identité et de la différence est source d'injustice et de violence. La revendication identitaire est antipolitique car elle réclame des avantages pour une minorité alors que les luttes sociales profitent à l'ensemble de la société.

Contre la passion identitaire, contre la promotion inégalitaire de la « diversité », Laurent Bouvet propose un « républicanisme du commun », la réaffirmation du principe de laïcité, une « éducation en commun et au commun » afin que chacun ait la possibilité de sortir de son assignation identitaire, une frontière ouverte qui soit un

« lieu de passage entre des souverainetés nationales et populaires bien établies », une « réappropriation de l'élite par le peuple » qui mériterait d'être explicitée. Du moins, les axes de la réflexion et de l'action sont-ils précisément fixés.

Bertrand RENOUVIN

(1) Laurent Bouvet – « *L'insécurité culturelle, Sortir du malaise identitaire français* », Fayard, 01/2015, prix public : 12 €.

(2) Robert Castel – « *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* », Coédition Seuil-La République des idées, 10/2003, 96 pages, prix public : 18 €.

(3) Les quatre principales causes d'insécurité culturelle sont précisément examinées dans le livre. Nous les évoquons trop souvent dans *Royaliste* pour que j'y revienne.

(4) Christophe Guilluy – « *La France périphérique, Comment on sacrifie les classes populaires* », Flammarion, Coll. Documents et Essais, 09/2014, 192 pages, prix public : 18 €.

Cf. *Royaliste* no 1062, page 9, « *Le sociologue qui fait turbuler le système* ».

**Pensez
à la
souscription**

<http://www.nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>

Révolution

Qu'on le veuille ou non, la compréhension de la Grande-Bretagne nous posera toujours un problème. Comment peut-on en être plus proches géographiquement et plus éloignés en matière de mœurs politiques et sociales ? Comme d'usage, il faut remonter l'histoire pour comprendre les spécificités d'un pays qui, même en faisant sa révolution, a suivi des voies tellement différentes des nôtres.

Toute aide à la compréhension est toujours la bienvenue. Celle que nous apporte Bernard Cottret est essentielle. Sa *Révolution anglaise 1603-1660* (1) est un ouvrage, bien écrit, complet et d'agréable lecture qui ne tardera pas à faire référence. Les Anglais sont précurseurs, dans le domaine politique comme dans bien d'autres. Contrairement aux Français, ils n'ont jamais voulu que leur révolution devienne un phare pour le monde. Il s'agissait de défendre et de promouvoir les droits des Anglais, tout cela mais rien que cela.

Pour avoir une bonne vision de ces événements essentiels, il faut remonter bien avant leur survenance, et c'est le premier intérêt de ce livre. Pour Bernard Cottret, il faut commencer l'étude de la question au changement de dynastie qui s'est opéré en 1603 à la mort d'Élisabeth Ire. L'héritier de la couronne est alors le roi d'Écosse, Jacques VI Stuart, plus proche parent par le sang des Tudors. Devenu Jacques Ier d'Angleterre, son principal projet sera de ne faire qu'un seul royaume des trois alors existants : Angleterre, Écosse mais aussi Irlande. Or, cette vision se heurte aux particularismes de chaque État, que ce soit au plan politique mais aussi social et plus encore religieux. La question va empoisonner le XVII^e siècle anglais. Le système hérité d'Henry VIII est anglican, c'est donc une Église nationale. La

doctrine est quasi protestante mais la pratique ne l'est pas. En effet, l'organisation du culte a conservé la hiérarchie héritée du catholicisme, notamment avec la présence des évêques.

Jacques Ier voulait étendre le système à toutes les entités pour ne faire qu'un seul royaume. Las, de cela les Écossais ne veulent pas en entendre parler, ce qui amènera le roi à partir en guerre contre son propre pays. Les Écossais sont attachés alors, et le demeurent largement aujourd'hui, au presbytérianisme qui laisse la plus large influence aux pasteurs et à l'assemblée des fidèles. Le phénomène se double d'une frénésie anticatholique, déjà ancienne en Angleterre qui a toujours eu le plus grand mal à accepter la tutelle de Rome. Le mariage de Charles Ier, fils de Jacques, avec Henriette de France, demeurée ardemment catholique ne sera pas pour rien dans la révolte anglaise. C'est que cette révolution est aussi causée par des problèmes de personnes. La personnalité des deux rois est en cause, tout comme leur commun attachement à Buckingham, personnage universellement haï et qui se montrera le *mauvais génie* de la monarchie britannique. Les lords catholiques sont aussi honnis, considérés comme des traîtres par leur compatriotes.

La querelle principale reste toutefois institutionnelle. Le Parlement anglais était en effet convoqué à la requête du souverain et uniquement pour traiter

des affaires financières, notamment en cas de guerre. À lui revenait le pouvoir de voter les subsides nécessaires à la gestion d'un conflit. Ses membres ne veulent plus s'en tenir à ce second rôle et veulent un droit de regard beaucoup plus important, notamment dans les Affaires étrangères, domaine réservé du souverain. Le souci vient du fait que la couronne est riche, Henry VIII tout comme Élisabeth dispose d'un trésor important, composé pour une grande partie par les biens ecclésiastiques confisqués lors de la Réforme. S'installe alors une grande défiance entre les parlementaires et le roi. Les dissolutions sont multiples et de 1629 à 1640, le Parlement ne sera plus convoqué. Dès 1627, Charles Ier avait procédé à des réformes qui lui permettaient de se passer de l'avis, donc de la tutelle, de la représentation.

Le société anglaise ne peut plus tolérer les atteintes à sa souveraineté et l'arbitraire qui découle de la politique du monarque. La réaction ne se fait pas attendre et le 8 avril 1628 est édictée la *Pétition des droits* qui cherche à endiguer la marche vers l'absolutisme, alors générale en Europe. Le 7 juin de la même année, Charles est contraint d'avaliser la pétition, rude attaque contre le droit divin. Décrié et malmené par l'histoire, Charles Ier mérite pourtant d'être réhabilité. Sa politique a permis le rétablissement des finances obérées. Pourtant la situation s'enve-



Bernard Cottret

nime entre la Cour et le pays (*Court and country*). L'Écosse est en pointe dans la rébellion qui va mener à la guerre civile. Le résultat est connu, défait par les armes, le roi sera jugé par un parlement savamment purgé de ses partisans, condamné puis exécuté en 1649. Une onde de choc sans précédent.

Cromwell, ce « *brave et méchant homme* » selon Clarendon, dirigera d'une main de fer une République anglaise qui lui survivra de peu. Le régime est une dictature à l'antique et Winston Churchill notera que malgré les « *meilleures intentions indéniables* » le régime « *n'avait abouti qu'à la dictature brutale de l'épée*. » Mort en 1658, le dictateur, qui fit l'union des royaumes, sera remplacé par son fils Richard *Tumbledown Dick* (Dick qui s'écroule), personnage médiocre de son propre aveu et bien incapable de faire face aux mécontentements. D'abord celui de l'armée et de sa composante résolument républicaine, ensuite celle des royalistes pour qui *seule la monarchie est apte à lutter contre la tyrannie*. La couronne est restaurée mais la révolution n'ira à son terme qu'après 1688 et le remplacement de Charles II, catholique donc exécré, par des membres anglicans de sa famille puis, faute d'héritier mâle, par les Hanovre, parents un peu lointains mais parfaitement protestants.

Pascal BEAUCHER

(1) Bernard Cottret – « *La révolution anglaise - 1603-1660* », Perrin, Paris, 2015, 606 pages, prix public : 26 €.

Refonder autrement la politique ?

La bibliographie de Corine Pelluchon fait état d'une œuvre déjà très élaborée, originale, et marquée par le désir de faire intervenir la réflexion philosophique au cœur des interrogations et des nécessités les plus contemporaines. On relève notamment un ouvrage sur Leo Strauss, qui marque l'indépendance d'une universitaire qui ne craint pas de prendre des chemins décalés par rapport à l'orthodoxie dominante. Mais c'est surtout par sa volonté de rejoindre non pas l'actualité en ce qu'elle a de sémiante mais les préoccupations les plus existentielles de ses concitoyens qu'elle se distingue, notamment par une interrogation sur la vulnérabilité humaine. C'est pour cela qu'elle est consultée par les politiques en matière d'éthique médicale, par exemple à propos de la fin de vie. Son dernier ouvrage est singulièrement ambitieux, puisqu'il ne vise pas moins qu'à une modification substantielle de notre regard sur l'anthropologie, à l'heure où l'inquiétude pour l'avenir de la planète ne cesse de s'aggraver et où l'engagement écologique se trouve souvent en défaut de références intellectuelles pertinentes. Pourtant *a priori*, on pourrait trouver chez Hans Jonas ou Jacques Ellul des perspectives intéressantes. L'un et l'autre sont souvent cités chez Les Verts, tels José Bové ou Noël Mamère. Corine Pelluchon a choisi une autre démarche, dans la lignée de la phénoménologie, celle d'Emmanuel Lévinas, de Michel Henry, et à certains égards de Maurice Merleau-Ponty et de Paul Ricœur.

Une petite citation de Lévinas, précisément, peut donner une idée de la direction choisie : « *Au commencement était la faim.* » L'ancien prisonnier de guerre savait de quoi il parlait. Il faut sans doute avoir vécu ce type d'expérience limite pour comprendre l'importance de notre corps. L'un des grands reproches que Lévinas fait au *Dasein* de Heidegger est précisément de ne pas avoir faim. Et Corine Pelluchon de commenter : « *Un être qui a faim et soif et éprouve le froid ne pense pas la liberté comme une conquête de soi ; pour lui, ce qui compte, c'est de ne plus souffrir de privation et d'avoir du plaisir, de goûter à la vie. L'oubli de cette dimension ne va-t-elle pas de pair avec la manière dont Heidegger interprète l'existence, en la séparant de la vie et en mettant presque exclusivement en lumière sa dimension ek-statique ?* » Le tournant est donc radical, avec le parti pris d'adopter une autre ontologie, qui prendra vraiment au sérieux notre corporéité, avec la primauté conférée à la jouissance. Est-ce à dire que c'est l'hédonisme qui caractérise cette manière de philosopher ? Sans doute, mais dans une acception qui n'est pas exactement celle d'un Michel Onfray, bien connu aujourd'hui pour sa célébration du corps : « *L'hédonisme dont nous parlons n'est ni un effort du moi, ni une morale. Il désigne le rapport originaire que nous avons au monde et à ses contenus, non ce que nous devons faire pour bien vivre. Néanmoins, ce qu'il peut avoir de commun avec l'hédonisme d'Onfray tient à la manière dont ce dernier invite à faire redescendre l'être humain dans son corps - et même dans son ventre.* »

Pourtant cette ontologie, loin d'être purement énonciative, aspire à modifier radicalement la politique elle-même. Corine Pelluchon n'hésite pas à revendiquer l'idée d'une autre société qui se substituerait à la société actuelle, reprenant le défi raté par le communisme. François Furet avait posé la question, après avoir établi cruellement l'échec d'une illusion. En dépit de l'humilité foncière qu'implique cette attitude d'insertion dans l'humus de notre condition, une certaine utopie se précise, en contredisant il est vrai ce qui a produit le désastre des tentatives antérieures :

« *La politique est inséparable de l'espoir d'une vie meilleure et la justice, qui réalise l'alliance de l'intérêt et du bonheur comme convivialité est indissociable du goût, c'est-à-dire de la capacité à reconnaître la beauté du monde et d'un rapport non mutilé à la vie.* » Ceci explique que l'essai s'articule en deux parties, **la première** purement phénoménologique, descriptive si l'on veut, qui s'attache à reconnaître tous les traits d'un existant concret, **la seconde** qui s'efforce de penser les conditions politiques de l'avènement des nouveaux rapports privilégiés. **Une troisième partie** est annoncée, qui concernera « *une éthique des vertus* », car l'auteur veut compléter sa réflexion, en insistant sur les dispositions morales requises pour son projet. Elle marque ainsi son opposition à Jean-Jacques Rousseau qui ne voyait que dans une religion civile le moyen de donner aux citoyens le sens de leur tâche civique.



La différence est significative, même si je ne suis pas vraiment persuadé qu'un hédonisme vertueux (qui se conçoit au demeurant sans difficulté) puisse s'élaborer sans recours à l'horizon des fins. Mais il s'agirait alors plutôt d'*eudémonisme* dans une acception aristotélicienne qui n'est pas exactement celle de notre philosophe. Reste que l'essai inachevé est riche de contenu, et qu'il oblige à prendre position sur des sujets très prégnants. Je n'ai pas été étonné qu'Ivan Illich resurgisse avec les diagnostics sans concession qu'il avait développés en son temps et qui ont été injustement oubliés. « *Le divorce de l'urbis et de la civitas se manifeste aussi par un recul de l'urbanité, laquelle associe la manière de se mettre en relation ou de faire corps dans l'espace commun de la ville et de la civilité. Il s'explique aussi par ce qu'Illich a appelé dans la dernière partie de son œuvre le passage de l'ère technique, où on est confronté à la contre-productivité des outils et des institutions, à l'ère des systèmes. Ces derniers intègrent l'usager dans des processus. Ce n'est plus l'individu, mais le système qui a des besoins.* » Notre situation dans l'espace se conjugue avec notre rapport au temps qui nous rend solidaires simultanément du passé et du futur. Nous ne sommes jamais isolés comme des monades indifférentes aux lieux que nous habitons et à tous les êtres que nous côtoyons.

Mais parmi ceux-là il faut comprendre nos frères animaux auxquels Corine Pelluchon consacre des pages très suggestives. Elle n'ignore nullement ce qui nous différencie mais elle insiste sur ce qui nous rapproche : « *Les animaux sont des êtres individualisés, dotés d'une subjectivité non représentationnelle et certains d'entre eux communiquent avec nous par le sentir.* » Il est quasi évident que l'auteur rêve à un monde où la nourriture animale serait abolie et la société ralliée à un *ethos* végétarien. Mais elle sait qu'il faudra ménager les étapes. De même, nous ne sommes pas proches encore du « monde commun » qu'elle imagine en renouvelant les cadres de la philosophie politique classique, et notamment la notion de contrat social. Les aménagements du système représentatif, avec l'extension du domaine de la délibération, constituent-ils une simple modification ou entraînent-ils un changement substantiel des institutions ? La simple évocation d'un tel programme suffit à indiquer l'ambition d'un projet, qui se recommande aussi de Castoriadis, penseur d'un imaginaire social qui propulse vers d'autres horizons.

Gérard LECLERC

Corine Pelluchon – « *Les Nourritures - Philosophie du corps politique* », Seuil, L'ordre philosophique, 01/2015, 392 pages, prix public : 25 €.



34^e Congrès de la Nouvelle Action royaliste

Nous publions ici les textes qui ont été adoptés lors du 34^e Congrès de la NAR qui s'est tenu à Paris les 11 et 12 avril dernier. Ces textes sont également disponibles sur notre site Internet : <http://www.nouvelle-action-royaliste.fr>

Motion de politique générale

Comme en 2014, des élections locales ont été marquées par la défaite du Parti socialiste. François Hollande, chef de parti agissant comme un Premier ministre, est directement frappé par les échecs de son camp. Les dirigeants du pays s'en tiennent cependant à la ligne fixée par Berlin, Francfort et Bruxelles. Le gouvernement en est réduit à attendre les effets positifs des baisses de l'euro, du cours du pétrole et des taux d'intérêts, des retombées du plan Juncker et des assouplissements monétaires de la BCE - tous événements sur lesquels il n'a aucune prise.

Ultime argument de la gauche, la dénonciation du Front national n'empêche pas la progression électorale de ce parti nationaliste et xénophobe qui cultive divers thèmes de rupture économique. L'élection de Marine Le Pen en 2017 serait cependant une promesse illusoire car elle ne pourrait pas disposer, si elle maintient sa ligne actuelle, de la majorité parlementaire et du gouvernement qui lui permettraient de réaliser son programme.

Quelle que soit l'issue de la bataille présidentielle déjà engagée, la France risque de se trouver dans une impasse politique, aggravée par la perte de légitimité des dirigeants actuels et par le discrédit des chefs de la droite classique.

La Nouvelle Action royaliste estime que :

Les cadeaux au patronat sont inefficaces et coûteux : ce n'est pas l'offre qui crée l'emploi, mais l'activité suscitée par la

demande des ménages et par les investissements publics et privés. La « politique de l'offre » est facteur de récession économique, de régression sociale et de dissociation dans la nation.

La conférence de décembre 2015 sur le climat, par laquelle le gouvernement voudrait restaurer son image, a été mal préparée par l'Appel de Manille qui ne contient ni la promesse ni la demande d'un engagement résolu des Etats dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le gouvernement grec constitué après les élections du 25 janvier donne un exemple de la résistance que peuvent opposer aux diktats de Berlin et Bruxelles des dirigeants politiques qui pourtant cultivent les illusions de l'europhisme de gauche. Une grande puissance comme la France pourrait quant à elle prendre les décisions - à commencer par une sortie de l'euro concertée avec les Etats de l'Europe du Sud - qui permettraient une redéfinition et une réorganisation de l'ensemble de l'Europe. Quant à l'économie nationale, la nécessité de la nationalisation du crédit et des secteurs clés de l'économie s'impose, de même que la mise en œuvre d'une planification incitative et indicative.

La Nouvelle Action royaliste rappelle que la politique étrangère de la France ne saurait être fondée sur des préceptes moraux - qui couvrent souvent des arrangements hypocrites - ou sur un tropisme atlantiste mais sur l'intérêt national mesuré selon un projet à long terme

et en fonction des rapports de force du moment. Face aux offensives djihadistes qui se développent sur plusieurs fronts, le rôle subversif de l'Arabie saoudite et du Qatar doit être dénoncé ; la coopération avec l'Iran est nécessaire au Proche-Orient et l'alliance avec la Russie, confrontée aux djihadistes du Nord-Caucase, s'impose d'autant plus que la France devra préparer avec elle le projet de confédération européenne qui sortira notre continent de ses divisions et de ses conflits. La sortie de l'Otan et la lutte en vue de la dislocation de ce bras armé des Etats-Unis figurent parmi les conditions primordiales d'une libération de l'Europe de la tutelle américaine.

Face à l'islamisme et aux communautarismes, la Nouvelle Action royaliste est soucieuse de participer au débat sur les conditions de l'unité nationale. Elle rappelle que la République se définit comme soucieuse du bien public : elle est l'idéal du régime politique, non le régime lui-même. Les principes de notre existence collective ne sont pas des valeurs erratiques : ils sont fixés dans notre Bloc de constitutionnalité. La laïcité obéit à une logique d'inclusion des religions, elle règle l'exercice public des cultes et s'impose aux seuls agents publics. Le comportement des citoyens et les habitudes culturelles relèvent quant à eux des lois sur l'ordre public. Enfin, la Nouvelle Action royaliste réaffirme que l'unité nationale est compromise quand les dirigeants du pays altèrent la mémoire nationale

par ignorance ou idéologie ; elle demande que l'enseignement de l'histoire soit revu en profondeur.

La Nouvelle Action royaliste a toujours respecté la liberté de conscience de ses adhérents. Elle s'interdit toute intervention dans le domaine théologique et tout jugement sur les messages religieux. Elle défend l'autonomie du pouvoir politique et combat les partis et mouvements religieux qui voudraient imposer à l'Etat et à la société française leurs propres pratiques et doctrines.

Motion L'enseignement de l'Histoire

L'enseignement de l'histoire a longtemps permis à la République de donner aux citoyens un cadre commun de références historiques et idéologiques. Pendant près d'un siècle, la méthode d'enseignement, héritée de la III^e République et de ses hussards noirs, a façonné les esprits en créant un véritable roman national qui, s'il n'était pas exempt de parti-pris, avait le mérite de donner à chacun les éléments lui permettant de juger de la situation qui prévalait à son époque et d'accomplir, en toute connaissance de cause, ses devoirs de citoyen.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que cette entreprise de création d'un cadre commun de connaissances a disparu et que les effets de cette disparition se font sentir intellectuellement mais aussi politiquement et socialement.

La Nouvelle Action royaliste constate que :

- Depuis la réforme Haby de 1976, un phénomène de destruction touche l'enseignement en général et celui de l'Histoire en particulier ;

- L'effondrement du discours et de la structuration marxistes de l'Histoire, dans les années



quatre-vingt, a accéléré le phénomène ;

- La volonté de privilégier, pendant trente ans, l'histoire des mentalités et l'histoire quantitative s'est faite aux dépens des autres pans de la discipline ;

- La politique de sélection des élites par les mathématiques, contre toute espèce d'autre discipline, même de « sciences dures », a pour but de créer des techniciens mais certainement pas des citoyens ;

- L'utilisation de l'internet par les élèves et les étudiants, sans filtre et sans contrôle, peut favoriser les visions tronquées, ou manipulées, d'événements historiques fondamentaux.

Mais, pire encore, la Nouvelle Action royaliste déplore que :

- Le pédagogisme provoque la déstructuration dans la transmission des savoirs et participe, dès l'école, à la transformation des futurs citoyens en futurs consommateurs ;

- L'europhisme, devenu une idéologie, tend avant tout à supprimer toute référence à la Nation au profit du grand-tout européen ;

- Le développement de projets éducatifs décentralisés, notamment départementaux, présente le même risque ;

- Le fait que la France, qui a disposé pendant des décennies, d'une primauté dans l'historiographie à l'échelle internationale, ait perdu sa place et se trouve aujourd'hui à la traîne, notamment des vastes mouvements historiographiques anglo-saxons.

En conséquence, et tenant compte de l'intérêt sans cesse réitéré des Français pour leur histoire, et consciente de la nécessité intellectuelle et politique d'un enseignement de qualité, **la NAR propose :**

- De permettre à l'enseigne-

ment de l'Histoire de retrouver à la fois ses bases et sa structuration ;

- Pour ce faire, de permettre le retour à la chronologie qui est porteuse de structuration de la pensée et d'analyse pertinente de notre situation présente par une bonne connaissance de notre passé ;

- De promouvoir l'étude des sources, sans présupposé idéologique et dans la recherche honnête de l'exactitude des faits ;

- Enfin, sans tourner le dos à l'histoire quantitative ou à celle des mentalités, de permettre de s'inscrire dans une structuration propre à offrir aux citoyens, actifs ou en devenir, de disposer des éléments nécessaires à leur participation au projet national.

Motion Planification

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Gouvernement provisoire crée le Commissariat général au Plan (CGP) dont la mission est de définir les grands axes d'une planification incitative et indicative. Déterminer l'action de l'Etat en matière économique, pallier les déficiences du marché, orienter les investissements vers les secteurs prioritaires afin de moderniser l'agriculture, de rénover et de développer l'industrie, d'assurer le redressement rapide du niveau de vie de la population, tels étaient les principaux objectifs de ce projet. Entre 1946 et 1975, les six premiers Plans contribuent bon an, mal an à la reconstruction du pays, à la refondation de l'économie française, au retour puis au maintien d'une croissance élevée, au développement du commerce extérieur, au progrès social, à l'aménagement du territoire...

À partir du VII^e Plan, le mécanisme se grippe sous les effets conjugués du choc pétrolier de 1973, qui scelle la fin d'une énergie bon marché, de la loi

Giscard de janvier 1973, qui interdit au Trésor public de financer le déficit budgétaire auprès de la Banque de France, et de la fin des accords de Bretton Woods, qui assuraient la stabilité monétaire. C'est le début de la démission du politique.

Avec les années 1980, le Plan change de nature et de finalité : il s'agit moins de prévoir que d'entériner des principes de politique économique imposés par les circonstances (lutte contre l'inflation par l'austérité salariale, avec les VIII^e et IX^e Plans), de définir des actions à mettre en œuvre pour répondre à des impératifs de la Commission européenne (X^e Plan) et d'évaluer l'action des pouvoirs publics. Le XI^e Plan (début des années 1990) ne verra jamais le jour et le CGP disparaîtra en 2006, remplacé par le Centre d'analyse stratégique auquel succède le Commissariat général à la stratégie et à la prospective en 2012, devenu, depuis, France Stratégie qui se définit lui-même comme « un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation ».

Devant des problématiques politiques, économiques et environnementales nouvelles, dont la gestion est incompatible avec le laisser-aller ultra-libéral, il faut redonner le pouvoir au politique, la parole au peuple, et retrouver le souci de l'intérêt général. Pour cela, **la Nouvelle Action royaliste propose de :**

- **Renouer** avec les fondements de la planification à la française qui faisaient du Plan « le réducteur des incertitudes » (Pierre Massé) et l'inscrire dans les projets de coopération à l'échelle de l'ensemble européen ;

- **Supprimer** France Stratégie et recréer un nouveau CGP aux missions centrées sur le passage d'une économie productiviste à une économie plus soucieuse du social et de l'environnement, jetant ainsi les bases d'une planification favorisant :

- de nouveaux modes de production, de consommation et de distribution ;

- un rééquilibrage humain, économique et social du territoire ;

- une politique du logement et des transports moins émettrice de gaz à effet de serre ;

- la R & D dans le domaine des énergies renouvelables ;

- l'économie circulaire...

- **Ouvrir** le CGP aux corps intermédiaires (organisations syndicales, patronales, associations) afin de favoriser la démocratie participative ;

- **Recréer** des entreprises publiques dans des secteurs stratégiques comme l'énergie, les transports, l'eau...

- **Nationaliser** le crédit pour favoriser le financement public de la transition écologique, palliant ainsi les insuffisances du privé et l'encourageant à investir dans des secteurs insuffisamment rentables ;

- **Permettre** aux collectivités locales et territoriales d'améliorer les préconisations du Plan national dans le respect de la hiérarchie des normes ;

- **Concevoir** de nouveaux indicateurs de croissance pour davantage tenir compte du bien-être ;

- **Inscrire** le Commissariat général au Plan dans la Constitution.

royaliste
BIMENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

Rédaction-administration

38, rue Sibuet - Boite no 13

75012 Paris

Tél : 01 42 97 42 57

Dir. publication : Y. Aumont

Com. paritaire :

05 14 - G 84 801

ISSN 0151-5772

Notre République laïque



La République française est nôtre, non au sens de la possession, ce qui va presque sans dire, mais de l'appartenance et plus encore d'une adhésion que la Nouvelle Action royaliste vient de réaffirmer à l'issue de son 34^e Congrès.

Ce rappel est nécessaire : les professions de foi sur la République et sur la laïcité, qui devraient être apaisantes, sont trop souvent porteuses d'agressivité et d'exclusion - voire de récupération partisane puisque les dirigeants de l'UMP voudraient se présenter comme « Les Républicains ».

Ce rappel est justifié : dans la généalogie de la République, (1) nous sommes les héritiers du courant le plus ancien. Il se reconnaît dans la définition aristotélicienne de la République comme visée de **l'intérêt général** par une autorité exercée selon la loi pour des hommes libres et égaux. Il prend forme au XVI^e siècle avec le **parti des politiques**, lorsque la République s'affirme comme État souverain, légitime en ce qu'il est le protecteur de la liberté face au despotisme impérial. Il s'affirme avec les monarchiens lors de la rédaction de la Déclaration de 1789.

Avant comme après la Révolution française, dans l'ancienne société comme dans la modernité démocratique, la République n'est pas un type d'institution politique

mais un corps de principes qui ordonne un système juridique : primauté de l'intérêt général, liberté, égalité, souveraineté du peuple, laïcité... La République peut donc accueillir divers régimes politiques : la monarchie royale, la monarchie élective, le régime parlementaire s'inscrivent tous dans la « forme républicaine du gouvernement »... dont la protection serait renforcée par le projet de loi sur le Renseignement.

Nous sommes aussi partie prenante dans la genèse de la **laïcité**. (2) Elle naît de l'enfer des guerres de religion, lorsque les « Politiques » - Jean Bodin, Michel de Montaigne et Michel de l'Hospital... - entreprennent de restaurer la paix et la simple humanité par la **tolérance** sous l'autorité de l'État assez impartial pour garantir de la liberté de conscience. Cela signifie que « *la République n'est pas dans l'Église, mais au contraire l'Église est dans la République* » comme l'écrit Pierre de Belloy en 1585.

Il faudra beaucoup de temps, et de conflits, pour que cette maxime devienne un principe juridique fondamental : celui de **l'inclusion** qui est le premier principe de notre République laïque : toutes les religions coexistent dans la France laïque qui accepte que des autorités religieuses puissent récuser le principe de laïcité de même que la République accepte les mouvements antidémocratiques et antirépublicains - si ces autorités ou mouvements ne menacent pas

la paix civile. Notre laïcité républicaine se définit ensuite par un principe juridique : liberté publique de conscience pour tous les citoyens. Elle se définit enfin par un principe politique : « la pacification des esprits par le droit ». (3)

Je n'oublie pas la laïcité militante, qui s'est traduite à partir des Lumières par un combat contre les religions, aujourd'hui récupéré par le Front national dans ses diatribes antimusulmanes. Mais ce laïcisme très répandu est contraire à la laïcité qui est une conjonction d'histoire (nos régions concordataires), de droit (la protection de toutes les religions) et de politique au sens de la médiation apaisante et des aménagements concrets - par exemple à l'école. Il faut préciser que le principe de laïcité s'applique à l'État, aux agents publics et aux conditions de l'exercice public du culte. Les tenues vestimentaires et les manifestations de rue ne sont pas à apprécier du point de vue de la laïcité mais de l'ordre public.

Le rappel des principes républicains vaudrait mieux que tous les discours moralisateurs. L'enseignement de la généalogie républicaine dans l'histoire de la France et de l'Europe apporterait plus d'apaisement que tous les plans de lutte contre l'intolérance. Mais c'est trop demander à l'oligarchie qui veut que l'école fabrique des sujets employables, guéris de leurs blessures identitaires supposées et tenus au respect des prétendues contraintes économiques et financières.

Bertrand RENOUVIN

(1) Cf. Blandine Kriegel - « Philosophie de la République », Plon, 1998.

(2) Cf. « La genèse de la laïcité », in Blandine Kriegel, « La politique de la raison », Payot, 1994.

(3) Émile Poulat - « Notre laïcité, ou les religions dans l'espace public », DDB, 2014, chef d'œuvre de précision et de concision, à apprendre par cœur !